

Les anarchistes veulent instaurer un milieu social assurant à chaque individu le maximum de bien-être et de liberté adéquat à chaque époque.

N° 107
Février 2019

le libertaire

revue de synthèse anarchiste

Créé par Joseph Dejacques en 1858 aux U.S.A. (En Français), repris par Sébastien Faure en 1895.
Actuellement publié par le groupe Jules Durand et des individuels anarchistes.

Gilets jaunes: pas de place pour la politique politicienne

Le mouvement des gilets se fracture mais cela ne va pas changer fondamentalement la donne.

Il était prévisible qu'une première vague de trahisons vienne s'échouer sur les rivages de la politique politicienne : Ingrid Levavasseur avec sa liste gilets jaunes aux européennes et madame Mouraud avec la création de son parti « les émergents ». Une deuxième vague de trahisons viendra avec les gilets jaunes qui intégreront les listes des partis traditionnels pour les européennes. Mais cela n'affectera pas la dynamique enclenchée par la diversité du mouvement en cours. Il lui suffit de tenir l'hiver et là, le printemps risque fort d'être chaud.

Pour l'instant, la plupart des gilets jaunes jonglent entre leur emploi et vie de famille en semaine puis manifestations le week-end, sans perdre d'argent pour des journées de grève, le plus souvent, sans lendemain. Le gouvernement tente bien de désamorcer la crise mais son débat pipé n'intéresse pas les gilets jaunes qui ont compris que Macron essayait de les endormir. Ils ont aussi compris que le gouvernement jouait la montre, c'est-à-dire le pourrissement de la situation, mais aussi entendait utiliser la violence pour retourner l'opinion publique contre les manifestants. Opinion publique encore majoritairement favorable envers les gilets jaunes ; nous dirions même que l'opinion n'apprécie guère finalement la violence de l'Etat qui gaze, matraque et mutile les manifestants. Castaner se prend dans les mailles du filet. Depuis des années, les manifestations « bon enfant » ne donnent rien ; par contre un mouvement où la violence est présente fait parler de lui d'où l'expression « pas de casseurs, pas de 20heures » qui fleurit sur les murs. Violence d'ailleurs qui sert le pouvoir car elle détourne l'attention du pourquoi les gens manifestent. C'est un dérivatif qui occulte les revendications légitimes des manifestants, ce qui permet d'effectuer un point de fixation sur les séditieux, les factieux, les haineux...panoplie lexicale d'un gouvernement finalement aux abois.

Au début des manifestations, on laisse commettre des dégradations, voire on les encourage pour mieux les dénoncer ultérieurement puis après on montre les muscles et on

réprime durement afin de montrer qui tient le manche. Seulement à trop frapper dans la chair des manifestants, l'opinion publique ne peut que se détourner des donneurs d'ordre. Les violences policières arrivent au bout du rouleau à moins de décréter l'Etat d'urgence, le couvre-feu et l'interdiction de manifester. En attendant, Castaner tente l'amalgame entre hooligans des stades de foot et gilets jaunes. L'ancien socialiste n'a plus le sens de la mesure. D'autant que la manifestation de ses alliés « Foulards rouges » n'a pas été une grande réussite même en gonflant les chiffres des participants. La neutralité du ministère de l'Intérieur va encore être écornée. Et c'est tant mieux.

Cependant, il faut compter sur l'opinion publique pour gagner ; la bataille d'une opinion favorable est un gage de victoire, c'est ce qui rend si nerveux les macronistes. Et que dire de ces syndicats de policiers qui n'osent dénoncer les violences de leurs collègues qui utilisent des armes dangereuses (Flash-Ball, LBD, grenades...) contre des manifestants. Que dire aussi de ces confédérations qui se taisent pour ne pas s'aliéner leur syndicat de police, corporatiste comme il se doit. Et l'on s'étonnera que les travailleurs délaissent le mouvement syndical.

En attendant, apprêtons nous à boycotter les élections européennes. N'oublions pas que donner sa voix, c'est perdre la parole !

Giles et John



R.I.C. : donner de la voix pour pas grand-chose au final

Il suffit de regarder un peu chez nos voisins suisses ce que donnent les questions soumises à votation pour s'apercevoir que leur démocratie dite directe, c'est de la poudre de perlimpinpin. Les rapports de domination et d'exploitation existent encore...

Quand on regarde les grands sujets abordés, on voit bien que les résultats n'ont pas été ceux escomptés pour les initiateurs de chaque référendum. Les Suisses ont voté contre un salaire minimum de 4000 francs suisses par mois. Ils ont voté pour une réforme fiscale, pour la sortie du nucléaire, pour une alimentation équitable...les Suisses ont encore voté non ! Les Suisses se sont encore exprimé contre une sixième semaine de congés payés, contre l'augmentation des retraites...et la dernière initiative « Stopper le mitage » (pour un développement durable du bâti) a été rejetée par 63% des votants, il y a une dizaine de jours.

Par contre, les Suisses se sont prononcés contre la construction de nouveaux minarets...alors qu'il n'existe que quatre mosquées dans ce pays. La xénophobie fleurit. Pas seulement pour les musulmans, mais aussi pour les Italiens...

Mais revenons aux votations suisses. Quand un sujet est abordé, les Suisses constatent une certaine sympathie pour ce thème soumis à votation, puis le gouvernement, les milieux économiques et financiers, les partis conservateurs s'en mêlent et influencent les débats. D'autant que les armes à disposition sont inégales puisque ces derniers disposent de quasiment tous les leviers pour faire barrage à toute innovation qui nuirait à leurs intérêts.

Depuis quand quelques milliers de citoyens bien intentionnés peuvent-ils rivaliser avec les puissances de l'argent. Les faiseurs d'opinions s'en donnent à cœur joie : publicités-placards dans les journaux, campagnes d'affichage, spots publicitaires, tractages payés...interventions au plus haut niveau de l'Etat...

Quant à la fin du XIXème siècle naît le référendum d'initiative populaire, les Suisses votaient de façon plébiscitaires et se défoulaient sur les politiciens. Ces derniers alliés aux élites ont tôt fait d'appriivoiser le système référendaire et d'écartier tout danger allant contre les intérêts des puissants.

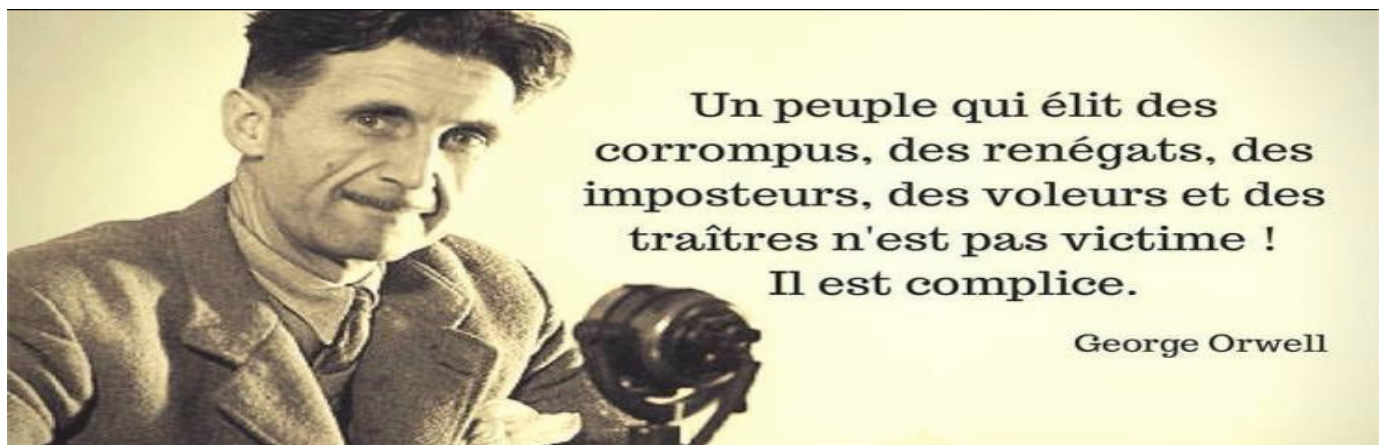
Plus récemment, l'histoire de la suppression de la redevance est éclairante. Les sondages prédisaient le oui, c'était sans compter le poids des élus, des industriels du cinéma, de tous ceux qui passaient à la télé ; et en quelques mois, la tendance s'est inversée et le score fut sans appel : 71,6% de votes contre la suppression de la redevance...

Alors la demande de R.I.C. semble avoir été mal étudiée par certains gilets jaunes qui en font l'alpha et l'oméga de la démocratie. C'est un leurre, nous le disons depuis le début du mouvement, seule la mobilisation et le rapport de force face à l'Etat et au patronat seront les gages de notre succès quant à nos revendications touchant au pouvoir d'achat. De surcroît, Chouard, l'égérie du RIC, appelle à soutenir Asselineau aux élections européennes de mai prochain. C'est ainsi que l'on voit leurs quelques dizaines d'individus dans les manifestations brûler des drapeaux européens. Les partisans du Frexit se pavanent en gilets jaunes. Peut-on vraiment être un promoteur du RIC et appeler à voter pour un huluberlu ?

Chez les Suisses aujourd'hui mais demain chez les Français, c'est l'argument du chômage qui fera voter contre toute avancée sociale. C'est un argument massue. En clair, l'épée de Damoclès du chômage pèsera sur toute demande de changement. La politique, c'est aussi fonctionner sur la peur des gens.

Alors, non, le RIC ne changera pas grand-chose pour les travailleurs que nous sommes. C'est le miroir aux alouettes.

Micka (Groupe Jules Durand)





Fédéralisme, oui, mais fédéralisme libertaire



Souvent des gens bien intentionnés font référence au fédéralisme politique alors que les anarchistes font référence au fédéralisme libertaire. Si le terme fédéralisme peut sembler commun pour faire cohabiter les hommes, politique et libertaire accolés à ce mot générique sont antinomiques.

Le fédéralisme politique est un système dans lequel plusieurs Etats indépendants abandonnent chacun une part de leur souveraineté au profit d'une autorité supérieure. Il s'agit ni plus ni moins qu'un super-Etat. Les libertaires étant farouchement opposés à l'autorité d'un Etat, on voit alors le fossé qui sépare ces deux types de fédéralisme.

Dans l'Encyclopédie anarchiste (à lire ci-après l'article in extenso), Pierre Besnard indique : le fédéralisme libertaire est une forme d'organisation qui a pour but d'assurer les rapports des individus entre eux, les rapports de l'individu avec le groupement et, enfin, les rapports des groupements entre eux. Tout part donc de l'individu. Et le fédéralisme s'ajoute à d'autres principes tels le contrat d'association entre individus, avec réciprocité, libre acceptation et libre rupture lorsque les buts communs sont atteints.

Aussi croire que, parce que des Etats se fédèrent, les peuples sémancipent, est un leurre.

Les libertaires souhaitent un homme plus libre de son temps et de ses loisirs, attaché aux seules tâches utiles à tous et toutes, soucieux de ne pas gaspiller les ressources naturelles d'une planète qui est le bien commun et indivis de tous les humains.

Le fédéralisme étatique a été mis à mal en Ex-Yougoslavie. Une fédération plaquée sur des systèmes gouvernementaux coercitifs ne fait que camoufler les problèmes, très provisoirement d'ailleurs. Si l'on ne remet pas en question toutes les hiérarchies que des siècles et des siècles d'habitudes nous font accepter comme naturelles, l'autogestion échoue. Les habitudes font que rapidement des personnes vont faire valoir des qualités spécifiques pour administrer tel ou tel secteur, puis s'arroger des privilèges, puis remettre au goût du jour les classes sociales...

En acceptant un supérieur, on admet de fait les inférieurs. On étiquette les gens entre manuels et intellectuels et on institue l'intelligentsia qui se coupe des forces vives du peuple.

Le fédéralisme doit s'appuyer d'abord sur les individus, chacun étant l'unité reconnue, essentielle et vivante, en perpétuelle évolution. L'homme est un animal qui naît

avec un cerveau peu achevé, peu programmé finalement. L'homme réfléchit, imagine, se souvient et assimile la réflexion d'autrui en l'enrichissant ou la nuancant.

En tant que libertaires, nous intégrons toujours la dimension éducative de l'individu et réfutons l'encadrement des masses. Nous refusons les guides et les modèles immuables qui sont autant d'entraves à la progression de la société humaine. Le libertaire remarque qu'à de rares exceptions près, l'individu n'est congénitalement ni stupide, ni génial, pas plus que de « nature » altruiste ou égoïste, pacifique ou belliqueux. Seul l'environnement familial ou social exalte ou détruit dans l'œuf des potentialités souvent insoupçonnées...et qu'il faudrait justement apprendre à connaître.

Le fédéralisme est un point important de notre proposition pour élaborer une stratégie révolutionnaire et la lutte des classes qui est un fait bien réel dont, nous, anarchistes, ne tirons pas les mêmes conclusions que les marxistes car si nous pensons que les travailleurs ont tout à gagner à la disparition de l'économie capitaliste, nous ne pensons pas et même nous dénonçons à qui que ce soit qu'ils aient quelque mission historique à accomplir. Que tout parti qui s'autoproclame leur représentant n'est finalement porteur que de leur aliénation. Les expériences de feu l'URSS et celle de la Chine aujourd'hui en sont la démonstration éclatante.

Nous sommes toujours dans une recherche de vérité. Nous nous appuyons cependant sur des expériences qui ont existé dans l'Espagne autogestionnaire et libertaire de 1936-1937. Dans notre vision des choses, chacun vaut chacun.

Franck Jipé (le libertaire)

FÉDÉRALISME

Le fédéralisme est une forme d'organisation sociale, qui a pour but d'assurer :

- 1° les rapports des individus entre eux ;
- 2° les rapports de l'individu avec le groupement ;
- 3° les rapports des groupements entre eux.

Il a pour bases essentielles :

- 1° la liberté de l'individu ;
- 2° l'indépendance et l'autonomie du groupement.

Il repose sur une grande loi naturelle : l'ASSOCIATION, dont les fondements moraux sont : la SOLIDARITÉ ET L'ENTRAÏDE.

Les principes qui se dégagent de l'application de cette loi naturelle consacrent, sans conteste possible, l'interdépendance absolue de l'individu et du groupement.

Et c'est de cette constatation qu'est issu le fédéralisme, comme forme d'organisation sociale, basée à la fois sur la nature et sur l'observation scientifique des faits.

Nul ne peut échapper à cette loi : ni les êtres animés, ni les êtres appelés, par erreur, inanimés.

Non seulement les hommes doivent s'y plier, pour vivre, se développer et se défendre contre les éléments ou les autres espèces qui leur disputent la possession de la terre, mais il apparaît clairement que les végétaux et les minéraux, comme les animaux, ne peuvent se soustraire à la loi d'association.

Ce n'est pas par hasard que les forêts existent, que les gisements de minéraux se rencontrent, que les animaux se groupent. La seule loi d'attraction ne suffirait pas à expliquer ces phénomènes de groupements, cette classification en espèces : animales, végétales, minérales.

Ces espèces se rassemblent, pour vivre, sous l'influence des éléments.

Ce n'est qu'en se groupant par catégorie qu'elles ont la possibilité de se défendre contre les autres espèces, de se donner en commun des conditions de vie.

D'autres l'ont dit et prouvé bien avant moi.

Il était donc naturel que les hommes, ces animaux supérieurs, paraît-il, obéissent, eux aussi, à la loi d'association, pour le bien comme pour le mal.

L'association s'est imposée à l'homme dès qu'il a voulu accomplir une tâche au-dessus de ses seules forces, dès que ses semblables ou les éléments lui ont imposé cette tâche.

Pour que l'association soit viable, il faut que les associés poursuivent un but commun et qu'ils soient d'accord sur les moyens à employer pour atteindre ce but.

Ceci les oblige à accepter tacitement un contrat, écrit ou non, qu'ils s'engagent à respecter volontairement et mutuellement, pendant toute la durée de l'association, que celle-ci soit limitée ou illimitée.

Il est clair qu'en s'associant avec d'autres hommes, avec lesquels il conclut un accord précis, nettement défini par le contrat qui le lie à ses associés, l'individu abandonne

forcément quelques préférences personnelles qu'il conditionne, en quelque sorte, l'exercice de sa liberté. De même, il subordonne volontairement son intérêt particulier à un intérêt collectif, lequel donne tout naturellement naissance la constitution de l'association.

Il se crée donc des droits et devoirs. Ses droits, c'est ce qu'il reçoit et doit recevoir des autres associés, pour sa collaboration à l'œuvre commune. Ses devoirs, c'est ce qu'il doit à ses associés, pour leur participation à cette même œuvre.

S'il doit exiger l'intégralité de ses droits, il doit aussi remplir scrupuleusement ses devoirs.

A la spécification du but à atteindre, à la détermination des moyens à employer qui constituent la doctrine de l'association, viennent s'ajouter renonciation des droits et des devoirs de chacun, qui forment le Statut, la Charte de l'association, qui se meut désormais dans le cadre des principes adoptés par l'ensemble des associés.

A partir de ce moment, toutes les décisions prises par les associés devront être en accord avec les principes fixés.

A cet instant précis de ma démonstration, je tiens à établir la différence qu'il convient de faire entre le principe immuable, et la décision : circonstancielle.

En effet, si le principe, base de la charte, ne peut être modifié que du consentement unanime des associés, la décision peut être prise par la majorité de ces associés.

Une seule condition suffit pour que la décision soit valable : Il faut qu'elle soit en accord, avec le principe ou les principes sur lequel ou lesquels l'association a été fondée.

Une décision est valable – et doit être appliquée – jusqu'à ce qu'une autre décision se rapportant au même sujet, à la même question, soit venue automatiquement remplacer la première, toujours dans le cadre des principes, bien entendu.

S'il en était autrement, si une partie des associés ou un associé seulement prétendait passer outre à la décision, l'association serait menacée dans son existence. Elle ne pourrait jamais atteindre les buts pour lesquels elle a été constituée.

Pour sortir de cette situation, il n'y a que deux solutions : ou l'associé part de son plein gré ou les autres associés lui notifient son départ.

C'est le résultat même de l'application du Statut de l'association, de la charte, à laquelle tous les associés ont accepté, par avance, de se discipliner volontairement.

C'est aussi la conséquence de l'application de la loi du

nombre, qui oblige l'individu, associé à d'autres individus, à accepter de travailler selon les décisions de l'ensemble ou de la majorité.

Et tant que cette loi inexorable ne pourra être remplacée par une autre plus juste, plus logique, plus équitable, il devra en être ainsi.

On pourra dire de cette loi du nombre qu'elle est injuste, qu'elle paralyse la marche en avant, qu'elle asservit un individu à l'ensemble, une minorité à une majorité.

Ce qu'il importe de faire, c'est de trouver mieux avant de l'abolir. Or, on n'a, jusqu'ici, rien trouvé. On peut aussi dire que toutes les objections sont plutôt d'ordre sentimental. Raisonnablement, pratiquement, elles sont sans valeur. Si on les acceptait, il n'y aurait aucune association possible et, seul, l'individualisme s'imposerait.

S'il est évident que l'individu compose le milieu, pour partie, il est non moins évident que l'individu ne peut pratiquement se dissocier du milieu ; qu'il en dépend au même titre que tous les organes d'un même corps dépendent de ce corps et sont solidaires l'un de l'autre.

On doit donc admettre comme exacte l'interdépendance absolue du groupement et de l'individu, aussi longtemps que le second demandera quelque chose au premier, qu'il ne pourra se suffire complètement à lui-même.

Puisqu'il est obligé de s'associer, qu'il en reconnaît la nécessité, il est obligé de respecter le contrat auquel il a souscrit. Ceci implique forcément que l'individu accepte les décisions de l'ensemble, que la minorité accepte celles de la majorité, dans les limites du contrat, suivant le Statut.

On peut, évidemment, dire que la minorité a toujours raison, que l'individu est plus éclairé que la majorité. Ceci n'est pas toujours exact. De même que les majorités, les minorités ou l'individu peuvent être dans l'erreur.

Il convient de dire aussi qu'il y a deux sortes de minorités et d'individus : celles ou ceux qui marchent en avant et celles ou ceux qui restent en arrière.

Si on a affaire à une minorité – individuelle ou collective – qui voit plus juste et plus loin que la majorité, il n'est pas douteux qu'elle aura rapidement raison, que son point de vue, rejeté hier, sera adopté demain, après expériences, puisque aucune opposition d'intérêts ne dresse l'une contre l'autre la majorité et la minorité et que toutes deux, au contraire, tendent à réaliser une même chose, à atteindre un même but.

La minorité deviendra donc majorité. Détentrice de la vérité, elle sera un élément de succès, à la condition, toutefois, qu'elle accepte les décisions de la majorité, qu'elle

les applique, qu'elle agisse dans leur cadre.

Ce sont les événements eux-mêmes qui lui donneront raison. Elle doit être disciplinée. Elle comprendra d'autant mieux la nécessité de cette discipline, qu'il est certain d'avance qu'elle donnera elle-même naissance, un jour prochain, à une majorité issue de son propre sein.

N'est-ce pas là le résultat d'une évolution naturelle incontestable contre laquelle aucun argument ne peut être apporté ? Si, au contraire, on a affaire à une minorité d'arrière-garde retardataire, figée, convient-il de l'écouter ? Non. Il faut s'efforcer de la faire évoluer, sans la brimer et de l'amener à rythmer son action sur celle de la majorité d'avant-garde, sans la brusquer, en utilisant, pour cela, la leçon des faits. Les événements ne tarderont guère à lui démontrer son erreur.

La loi du nombre est donc la seule qu'une association puisse accepter. Et ceux qui ne l'admettent pas ne peuvent participer effectivement à l'oeuvre commune. Cela veut-il dire que l'individu abdique toute liberté, toute initiative ? Du tout ; au contraire, l'individu est pleinement libre de discuter sur toutes les questions qui se réfèrent à la vie de l'association ; il a le droit d'exprimer son point de vue, son opinion sur toutes les questions et de tenter de faire prévaloir cette opinion, ce point de vue.

Mais lorsque tous les associés qui désirent user de ce droit – qui est en même temps un devoir – ont discuté et qu'il faut décider, la discipline s'impose à tous.

La décision de la majorité ne souffre aucune discussion. Il faut l'appliquer. Ainsi, en pleine souveraineté, l'association a discuté et décidé. Il lui reste à agir. Tous les associés doivent le faire, dans le cadre des principes d'abord, suivant les décisions ensuite.

Discussion, décision et action caractérisent donc les stades successifs que traverse toute idée dont l'association a reconnu la nécessité d'application pratique.

Au premier stade se place le droit, au deuxième, l'expression de ce droit, au troisième, le devoir.

Ce n'est qu'en utilisant le premier, qu'en exprimant le second et en acceptant le troisième, que les associés pourront permettre à l'association de vivre, de se développer naturellement et normalement, en marchant constamment vers ses buts.

La solidarité et l'entraide, bases morales de l'association permettront à l'individu de recevoir de ses associés ce qui lui est dû, en même temps qu'elles assureront à ces derniers le concours du premier.

On peut donc dire que l'association est la loi fonamen-

tale, parce que naturelle et scientifique, qui s'impose aux hommes qui veulent vivre en société.

Quant aux autres, s'ils ne veulent rien devoir au milieu, ils doivent, en revanche, ne rien lui demander.

C'est l'évidence même. L'association engendre automatiquement l'alliance, le fédéralisme. En effet, si une association est forcément limitée à un milieu restreint, un très grand nombre d'associations peuvent avoir une communauté de vue, d'intérêts matériels et moraux, immédiats et futurs.

Ceci les oblige à se réunir, à reconnaître l'identité de leurs buts, à déterminer les moyens à employer pour les atteindre, à se donner une doctrine commune, à établir un contrat, à dresser un statut pour agir ensemble. A ce moment, le fédéralisme est né. Les nécessités économiques, à chaque époque, lui assignent la forme convenable.

C'est ainsi que, de nos jours, le monde, partagé en deux classes rivales, est obligé de se donner une organisation fédérative, que les syndicats, patronaux et ouvriers, sont devenus la forme-type de cette association. Les uns œuvrent pour conserver les privilèges capitalistes, les autres pour établir l'égalité sociale. C'est entre ces deux forces, qui représentent les classes en présence, que se livrera la véritable bataille sociale. Le succès de l'une sera fait de l'écrasement de l'autre. Celle qui triomphera sera celle qui aura le mieux compris le fédéralisme associatif.

En dehors d'elles, rien d'autre n'existe vraiment. Tout leur est obligatoirement subordonné, et l'accessoire : le politique tend de plus en plus à disparaître devant le principal : l'économique. Et le jour n'est pas éloigné où les partis : bourgeois ou ouvriers, de même que les gouvernements qui en sont les conséquences, devront disparaître devant les classes ayant rassemblé toutes leurs forces : politiques, économiques et sociales dans de vastes associations, fédérées entre elles, chacune sur son propre plan.

Il n'est pas exagéré de dire dès aujourd'hui que le syndicalisme révolutionnaire et anti étatique exprime la synthèse de la force de classe ouvrière, comme il est déjà la synthèse du mécanisme social de l'avenir.

Il a dû, tout naturellement, se préparer à la tâche qui lui incombera et s'efforcer de fonctionner dès maintenant, selon les principes qu'il veut appliquer intégralement plus tard.

Il s'est donc donné, pour cela, une structure adéquate à la besogne à accomplir et dotée des organismes qui doivent lui permettre de réaliser sa tâche.

Ces organismes sont : le syndicat fonctionnant sur la base des comités d'atelier et des conseils d'usine ; l'union lo-

cale, l'union régionale, la confédération générale du travail et l'internationale syndicale. Pour accomplir la partie technique de son programme, il a institué des fédérations nationales et internationales d'industrie qui doivent, dès que possible, donner naissance à un comité économique du travail, sur le plan national et international.

Tous ces rouages se meuvent suivant les principes-fédéralistes, de la base au faite et du faite à la base, accomplissant ainsi un cycle complet formé de deux courants : l'un ascendant, l'autre descendant.

Le courant ascendant va de l'individu à l'internationale, en passant de l'unité au nombre, du simple au complexe, par l'intermédiaire des rouages existants, en désindividualisant de plus en plus l'intérêt particulier pour le transformer de plus en plus en intérêt collectif social.

Le second, descendant, va de l'internationale à l'individu, en passant du nombre à l'unité, du complexe au simple, par l'intermédiaire des mêmes organismes, en restituant à chacun des rouages sa liberté d'action dans le cadre général et en donnant à chaque rouage et, en définitive, à l'individu, une pleine liberté, dans le cadre particulier de son activité, en complet accord avec les principes et les décisions de l'association à ses divers degrés.

C'est ainsi qu'on retrouve à tous ces degrés les trois principes qui se dégagent du fédéralisme : discussion, décision et action, dont la continuation constante assure la bonne marche pratique de l'organisation.

Pour que les individus associés puissent participer comme il convient à la vie de l'association constituée par eux, on procède de la façon suivante :

Dans le syndicat, tous les syndiqués discutent en assemblée générale les questions qui les intéressent. Après ample discussion, l'assemblée prend une décision, à l'unanimité ou à la majorité, en ayant soin de se tenir dans le cercle des principes déterminés par le groupement général fédératif, auquel le syndicat appartient.

Dès que cette décision est prise, tous les syndicats doivent l'appliquer dans leur sphère d'activité, et mettre tout en œuvre pour atteindre les buts fixés. Il n'y a plus de majorité, ni de minorité, mais un groupement tout entier qui agit après avoir discuté et décidé.

En ce qui concerne l'union locale, qui est composée de tous les syndicats d'une même localité et de ceux qui appartiennent à sa zone de rayonnement préalablement déterminée, les syndiqués participent à la vie de cet organisme par une représentation directe nommée par les assemblées générales des syndicats, et contrôlés constamment par ces assemblées.

Toutefois, dans les localités de peu d'importance, il ne serait pas mauvais que les délégués fussent nommés par l'ensemble des syndiqués réunis en assemblée, et même que tous les syndiqués puissent participer directement à la gestion syndicale ou sociale.

Les décisions prises au sein de l'union locale soit par les délégués directs dûment mandatés ou par tous les syndiqués sont applicables par l'ensemble des syndicats et des syndiqués composant l'union locale, suivant les principes déjà exposés pour le fonctionnement- du syndicat. La vie de l'union régionale et le fonctionnement de cet organisme sont assurés de la même façon que ceux de l'union locale et les décisions prises sont appliquées de la même manière, dans les mêmes conditions.

Toutefois, on comprendra que, devant l'impossibilité de réunir tous les syndiqués d'une région, on soit dans l'obligation de s'en tenir aux délégations directes des syndicats, nommées et contrôlées par les assemblées générales.

Enfin, de même que tous les syndicats d'un pays se réunissent en congrès fédéral industriel pour fixer leur action sur plan et préparer la besogne technique de l'ensemble de l'association, ces syndicats se réunissent, dans les conditions fixées par eux lors de l'établissement du statut de l'organisation, en congrès confédéral national.

Dans ces assises, où les syndicats sont représentés par des délégués directs nommés par les assemblées générales des syndiqués, on discute et on décide de la ligne de conduite générale de l'organisation, de l'association de tous les syndiqués. On établit un plan d'action général, en laissant place aux formules régionales, locales et syndicales qui, de proche en proche, viendront s'ajouter à ce plan et en faciliter l'application par le jeu des unions régionales et locales, des syndicats, conformément aux nécessités, et suivant la situation particulière des régions, unions locales et syndicats.

Pour fixer l'action internationale de la classe ouvrière de tous les pays, dont la solidarité doit être totale dans tous les domaines, les centrales nationales, les groupements de tous les syndiqués de chaque pays affilié, se réunissent en congrès international et là, par le canal des délégués nommés par les congrès nationaux, s'établit le plan d'action international de tous les associés, unis sans distinction de nationalité.

Les décisions prises sont d'ordre général. Elles sont applicables à l'ensemble des associés dans tous les pays. C'est la première partie du cycle, le courant ascendant qui a permis de discuter et de décider à tous les échelons, suivant les mêmes méthodes. Et on peut dire que, directement ou par des délégués nommés par lui et constamment contrôlés, l'associé participe à la marche de l'association et au contrôle de tous ses rouages.

Pour que s'accomplisse la seconde partie du cycle, par le courant descendant, après avoir discuté et décidé, il faut que les associés agissent. Ils le font par la mise en mouvement en sens inverse de tous les rouages fédérés, sur le plan social et sur le plan industriel, dans le cadre des principes de l'association, et suivant les décisions prises.

C'est ainsi que l'Internationale syndicale indique à la C. G. T. de chaque pays l'action générale à entreprendre et que cette dernière détermine, dans le cadre arrêté par le Congrès international, la forme d'action particulière qui correspond le mieux à la situation de ce pays qui constitue le lieu de son activité.

De même, étant mises en possession de la décision de l'Internationale et du plan national arrêté par le Congrès national confédéral, chaque fédération, dans le domaine industriel, et chaque région, dans le domaine social, établit en conformité des décisions prises, sa formule d'action la plus appropriée.

Les unions locales et les syndicats opèrent de façon identique. Ainsi, dans le cadre des décisions d'ordre général, de l'Internationale syndicale viennent prendre place normalement, à leur heure précise, toutes les décisions particulières prises successivement par les C. G. T., unions régionales et locales, fédérations et syndicats, organes de consultation et de liaison de l'association de la base au faite et du faite à la base.

A ce moment, le syndiqué se trouve, en pleine communauté avec tous ses associés, en possession de toutes les décisions prises par eux. Il lui reste à agir suivant les principes et les décisions, à se diriger vers les buts indiqués en utilisant les moyens d'action indiqués, par ordre descendant, par les divers rouages de l'association.

Il dépendra alors complètement de lui, de son intelligence, de son courage, de sa compréhension, de son initiative, du sentiment qu'il aura de sa responsabilité, que le succès ou l'insuccès couronne ses efforts.

En définitive, l'associé seul agit, mais il agit en accord avec tous les autres associés avec lesquels il s'est préalablement uni et on peut déclarer que l'initiative et la responsabilité, qui sont les facteurs essentiels à la réalisation de toute œuvre, quelle qu'elle soit, lui appartiennent constamment, que c'est lui, avec ses associés et fédérés, qui exerce, dirige et exécute.

Mais, pour que le fédéralisme porte tous ses fruits, un tel système doit fonctionner sans à-coups, normalement et à plein rendement. Pour cela, chaque associé, chaque groupement, doit accomplir intégralement sa tâche, toute sa tâche, mais rien que sa tâche, sans empiéter sur celle du voisin d'à-côté, au-dessous ou au-dessus.

Toute négligence d'un associé, tout arrêt dans le fonctionnement d'un rouage, tout ralentissement ou tout rythme trop vif dans le fonctionnement d'un rouage risquent de rompre l'harmonie de l'ensemble.

Cette négligence, cet arrêt, ce ralentissement, ce rythme désordonné, auraient pour conséquence fatale de détraquer le système infiniment sensible qu'est ce fédéralisme.

L'insouciance des associés d'un syndicat, d'une union locale et régionale, leur désintéressement de la bonne marche de l'association, du respect des décisions prises auraient pour conséquence l'établissement, par voie de substitution, d'une sorte de dictature collective, qui pourrait fort bien, par la suite, se transformer pour les mêmes raisons, en dictature de clan – ou de parti – pour aboutir à une véritable dictature individuelle.

Donc, pour naturel qu'il soit, le fédéralisme est bien le système le plus difficile à appliquer, parce qu'il requiert, pour cela, l'activité constante de tous : individus et groupements.

Adversaire irréductible de la théorie du moindre effort, il nie l'utilité et surtout la possibilité d'existence des messies, des hommes-providence. Il n'attend de réalisations que de l'individu et de ses associés, et il affirme ne pouvoir rien obtenir que par eux.

Lui seul garantit la liberté dans le groupement et ne limite pas son expansion ; lui seul permet d'établir entre les individus, entre les groupements et les individus, entre les groupements entre eux, des rapports véritablement normaux. Il apparaît comme le système de l'avenir très proche. L'humanité ne sera libérée que par son application, et la société de demain ne verra la suppression des classes, l'abolition du salariat, la disparition de l'inutile Etat, par le nivellement des classes, l'intégration de tous les individus dans la production, que par le fédéralisme, seul capable d'assurer à la fois, la liberté, de chacun et le bien-être de tous dans l'harmonie et l'égalité sociale réalisées.

Pierre BESNARD.

Civilisation libertaire

La notion de civilisation est fort complexe. Ce terme est en général employé en opposition à la barbarie. Mais peut-on vraiment parler de civilisation le monde dans lequel on vit ? Oser qualifier de civilisé un système social qui privilégie l'exploitation, la force brutale, la médiocrité, la cupidité et le parasitisme est un défi au bon sens, une véritable tromperie. Tout le monde a en mémoire les turpitudes d'un Benalla, d'un Carlos Goshn... si proches du pouvoir politique pour l'un et économique pour l'autre. Belle civilisation, en effet, dont on ne peut prononcer le nom sans évoquer les horreurs que ce terme recèle.

Ce sont les guerres meurtrières entre ethnies, pays, religions... ce sont les crises économiques, toutes provoquées par de sordides questions d'intérêt et de pouvoir. Vient se greffer à ces maux le réchauffement climatique qui induit déjà des effets dévastateurs sur le plan humain entre autres choses.

Avec pour conséquences des centaines de milliers de morts, des millions de chômeurs, l'exil, les migrations, la misère, les maladies, les suicides... Et c'est cette civilisation là qu'on nous propose comme modèle ! Tout être humain normalement constitué n'est-il pas tenté de fuir ou de s'opposer à ce système. On peut parfois se demander si certains peuples dits primitifs ne sont pas moins sauvages que la plupart de nos contemporains. Il faut dire que notre organisation sociale est basée sur la propriété, l'autorité, la hiérarchie, la concurrence, la thésaurisation, la compétition, etc. Ce qui engendre une certaine bestia-

lité de fait.

L'homme civilisé est un homme qui observe des règles qui régissent la vie en société tout en étant capable d'égards et de solidarité envers autrui. Quels égards peut-on attendre d'individus dressés à l'agressivité, ambitieux, haineux, prêts à tout pour réussir et dominer ?

D'aucuns nous disent que la civilisation est en progrès constant, nous n'en sommes pas si sûrs car elle n'est ni impérissable, ni innée. Chaque génération peut la faire progresser ou la faire régresser. La civilisation actuelle, si elle veut progresser, doit revoir ses rapports humains et ses structures sociales. C'est pour cela que nous sommes anarchistes. Que nous souhaitons une civilisation libertaire. Sans éthique supérieure, il n'y aura jamais de société digne de ce nom, et la civilisation doit être morale avant d'être technique. La civilisation ne peut évoluer que dans la mesure où évoluent les intelligences et les mentalités. Le combat contre les préjugés s'annonce de même primordial.

Nous sommes présentement dans une caricature de civilisation, civilisation qui peut très bien marcher à son déclin et à sa fin. Ce qui peut nous réjouir par contre, c'est qu'on n'élimine pas les idées comme on le fait d'un adversaire ou d'un concurrent. Les anarchistes ont semé la pensée libertaire depuis des dizaines d'années ; elle fleurira un jour !

André et Gaston

Une armée européenne ?

Depuis les débuts de la construction européenne, nous avons assisté à la consolidation de l'Europe du Fric au détriment d'une Europe sociale. Dans l'Europe actuelle qui est devenue un grand marché, les entreprises doivent être concurrentielles et compétitives. D'un autre côté, nous avons eu la précarisation du marché du travail couplé à un chômage de masse en France. De l'argent pourtant, il y en a : dans les poches du patronat et de l'Etat (nos impôts).

Les libertaires sont les seuls à réclamer l'arrêt des fabrications d'armement qui sont une véritable ignominie quand on voit tous ceux et toutes celles qui, en Europe mais aussi partout dans le monde, n'ont pas même le minimum vital. Tout ce gaspillage d'argent et de vies humaines doit être combattu et supprimé. La reconversion des usines d'armement en industries socialement utiles doit être envisagée le plus rapidement possible en même temps qu'une baisse du temps de travail.

Nous possédons aujourd'hui les outils de production et d'automatisation qui permettent de subvenir aux besoins de tous et toutes par une présence réduite des hommes et des femmes auprès de ces outils.

Rompons le cercle vicieux qui lie certains à la machine et font qu'ils manquent de temps pour vivre, tandis que d'autres ont peut-être du temps mais pas les moyens de vivre.

Il faut faire progresser ces deux idées en Europe et dans le monde. En Europe, notamment, car Macron milite pour une armée européenne. Abandonner toutes les armées nationales pour détacher des volontaires ou payer des militaires de carrière de chaque pays constituant une future armée européenne, ce n'est pas du désarmement, c'est le transfert, dans le domaine militaire, d'un pouvoir national à un pouvoir supranational. Et pour défendre qui, ou quoi ? Pour défendre un système qui entretient

des inégalités telles qu'une explosion sociale n'est pas à exclure dans nombre de pays de l'Union européenne. Ce sera alors une armée pour maintenir l'ordre. Nous le voyons déjà avec le mouvement des gilets jaunes. Le gouvernement envoie sa police et la gendarmerie. Si la situation s'aggravait, il enverrait l'armée de métier. Une armée européenne serait encore plus intéressante pour les pouvoirs car elle enverrait des contingents ne parlant pas la langue des manifestants.

Nous devons militer pour le désarmement, pour une rupture avec une société millénaire basée sur la violence militarisée. La loi du plus fort. L'armée n'est pas là pour défendre nos libertés mais plutôt pour les supprimer. Alors la génération écologiste, c'est bien mais la génération pacifiste, c'est pas mal non plus. Et la génération écologiste-pacifiste, ce serait le top !

En tant qu'anarchistes, nous rappelons que seul le hasard nous fait naître « au-delà ou au-deçà » de la rivière, du fleuve ou de la montagne... que la seule patrie que nous devons respecter est la planète sur laquelle nous nous mouvons. Que les connaissances accumulées par l'humanité, tout comme les ressources naturelles, sont notre héritage commun, indivis. Nous construisons notre proposition d'une société libertaire non pas dans une perspective internationale mais a-nationale. Dans le respect et l'évolution de la multitude des cultures à condition que ces dernières appellent à la fraternité et la solidarité dans la liberté et l'égalité.

Nos ennemis héréditaires sont toujours les prêtres (curés, imams, rabbins, gourous...), les militaires et les faiseurs de lois (magistrature, politiciens...). Pour construire une civilisation réellement humaniste, nous devons harmoniser les rapports des individus dans le respect mutuel de leur liberté.

Micka (Groupe Jules Durand Le Havre)



Religions, Etat et tolérance

L'exemple vient d'en haut, dit-on. Le ciel et le trône devraient par conséquent nous donner l'exemple de cette tolérance que princes de de l'Eglise et roitelets de tout plumage qui nous gouvernent prônent en toute circonstance. Bel exemple, en vérité...

L'église, où s'exprime-t-elle, cette prétendue tolérance religieuse ? Dans le dogmatisme de Rome, dans le puritanisme calviniste ou bien encore dans l'intégrisme de l'islam ?

Pourtant, les croyants de toute obéissance nous présentent la tolérance comme une vertu religieuse. Où vont-ils donc chercher ça ? Pas dans la Bible en tout cas. Le mot « tolérance » n'y figure pas une seule fois, pas plus dans le Nouveau que dans l'Ancien Testament. Cependant non seulement ils se proclament les dépositaires de l'esprit de tolérance mais ils l'exigent de ceux qui ne partagent pas leurs convictions. La tolérance leur est due. De droit divin ?

La tolérance est faite de doute et de compréhension. L'homme réellement tolérant ne prétend pas posséder la Vérité absolue. Il la cherche... par le recours de sa raison et de sa sensibilité.

Toute différente est l'attitude du croyant. Il ne recherche pas la vérité : il la détient. La certitude, chez lui, s'est substituée au doute ; la foi à la raison. Or de la foi au fanatisme et du fanatisme à l'intolérance il y a filiation directe.

Un exemple caractéristique de cette propension du croyant à l'intolérance se manifeste par cette boutade méprisante du chrétien Claudel : « La tolérance, il y a des maisons pour ça. »

En privilégiant la notion de sacré et la morale du tabou, les religions ont, ipso facto, consacré l'intolérance. Et l'on peut constater que l'Eglise, tout au long de son histoire, n'a jamais prêché la tolérance que dans les circonstances où ses intérêts étaient menacés et son pouvoir affaibli. Dès qu'elle se retrouve en position de force, elle redevient plus autoritaire et intolérante que jamais.

L'Etat

La législation des Etats modernes plonge ses racines dans les codes religieux. La Bible, le Coran, le Talmud ont inspiré le droit contemporain. Comment donc des religions dont l'indulgence n'est certes pas la vertu première auraient-elles pu inspirer des conventions sociales altruistes ? C'est bien l'intolérance ou, pour mieux dire, une forme de « tolérance répressive » qui, dans nos démocraties occidentales, a établi des interdits, des tabous,

des censures, des punitions sous prétexte de défense de l'ordre public.

Dans la société contemporaine, on considère généralement que la démocratie représente la tolérance, par opposition à la dictature, qui est intolérance. Or le système démocratique établi dans la plupart des nations occidentales n'a d'autre utilité que de servir de faire-valoir à l'autorité étatique. C'est ce qu'a parfaitement observé Marcuse : « Quand la tolérance sert avant tout à protéger et à maintenir une société répressive, quand elle sert à neutraliser l'opposition, à immuniser les hommes contre des formes de vie différentes et meilleures, alors elle a été pervertie. »

Mille et un exemples nous le démontrent : l'exercice d'un pouvoir autoritaire est absolument incompatible avec l'esprit de tolérance.

La vérité est que la tolérance se rend souvent implicitement complice de ce qu'elle laisse faire. Raison de plus pour ne pas se mettre en toute circonstance au service de l'indéfendable. La tolérance ne saurait constituer une sorte de pacte de non-agression avec une forme quelconque de tyrannie ou d'endoctrinement. Il n'est pas possible, sous prétexte de tolérance, de tolérer l'intolérable.

Or l'anarchisme n'est-il pas né d'une révolte contre l'intolérable ?

André Panchaud



Gilets jaunes: débat truqué

La bourgeoisie fait semblant d'être inquiétée par la montée des populismes un peu partout dans le monde. La démocratie serait menacée aux Etats-Unis, au Brésil mais aussi en Europe... En France, les gilets jaunes font peur aux élites de par leur fonctionnement horizontal et spontané ; c'est incontrôlable, tout ça. Pas comme avec les partis ou les syndicats avec lesquels le pouvoir sait négocier en donnant quelques miettes, quoique de moins en moins depuis la venue de Macron aux commandes de l'Etat. Le système est toujours en quête de leaders, d'interlocuteurs car il faut savoir arrêter une grève comme aurait dit Thorez.

Des sociologues émérites parlent du sentiment de déclassement ou plutôt d'une certaine peur de voir ses enfants moins bien lotis que leurs parents, ou pire de se retrouver au chômage sans perspectives d'avenir notamment dans les régions touchées par la désindustrialisation. Et puis toutes ces personnes qui vivent avec des revenus inférieurs à 1500 euros, ça doit être dur. Le ton est compatissant, surtout quand on n'est pas soumis aux privations. On parle d'excès du libéralisme sans indiquer que c'est le libéralisme lui-même qui est responsable de ces excès. Nous pourrions de même faire le parallèle avec l'économie de pays comme la Chine au pouvoir autocratique. Un capitalisme d'Etat mais capitalisme quand même, source de tous nos maux.

La France serait fissurée voire fracturée. Evidemment et ce n'est pas nouveau. Quand les ouvriers crevaient au travail au XIXème siècle, le pays était déjà fracturé. D'un côté, il y a les pauvres, de l'autre des riches, bien moins nombreux mais qui détiennent tous les pouvoirs économiques donc politiques. La classe moyenne joue du yoyo entre d'un côté, les décennies fastes, l'impression d'accéder à une vie meilleure et de l'autre dans les situations de crise, d'être reléguée dans les classes inférieures. Notons à ce propos que la classe ouvrière en tant qu'entité n'existe pas ; Proudhon d'ailleurs parlait des classes ouvrières.

Le gouvernement va essayer de dévoyer le débat qu'il a initié en amenant les Français sur le registre de la fiscalité nécessaire au fonctionnement des services publics ou l'enfumage des 80 km/h... Pourtant que veulent les gilets jaunes, quelles sont leurs préoccupations premières ? Lutter contre la précarité et ce sont les femmes qui sont les plus touchées par ce phénomène. Lutter contre toutes les inégalités sociales et fiscales, en dénonçant les disparités entre les riches et les pauvres. Augmenter le pouvoir d'achat des salariés, notamment ceux contraints à un emploi à temps partiel. Lutter contre la pauvreté et l'éradiquer.

En clair, rien d'extraordinaire : les gens veulent vivre décemment. Et quand les gens n'ont plus rien à perdre, ça peut péter à tout moment. C'est ce qui fait peur aux puissants de ce monde. Car la situation est la même dans la plupart des pays et ces derniers aimeraient bien que la contestation française ne fasse pas tâche d'huile. Rejet des inégalités et demande d'une redistribution (partage) des richesses peuvent résumer les attentes de toute population soumise au joug capitaliste.

Ce qui est certain, c'est qu'aucun débat, aucune élection y compris un référendum ne fera aboutir nos revendications sociales. Il est illusoire de penser que les politiciens ont un réel pouvoir ; ils exercent ce dernier à la solde des financiers, des grands patrons, des agioteurs... Seul un rapport de force des classes populaires peut faire pencher la balance en notre faveur. Ceux qui détiennent le pouvoir ne veulent pas le lâcher, c'est pour cela qu'ils utilisent la force policière et celle de l'armée, la justice aussi pour réprimer et donner allègement des peines de prison notamment en province.

La politique est régie par les lois économiques et non l'inverse. C'est la dictature capitaliste qui a toujours engendré la misère et les guerres. Celles-ci ne se déroulent plus en Europe mais dans de nombreux pays africains, moyen-orientaux... pour le plus grand profit de nos marchands de canon. D'ailleurs, pourquoi ne pas diminuer le budget alloué à l'armée pour donner aux œuvres de vie : hôpitaux, écoles, lutte contre le réchauffement climatique...

Patoche (Groupe libertaire Jules Durand)





Gilets jaunes et injustice sociale



Notre place est bien dans la rue avec tous ceux qui appellent de leurs voix un monde de justice sociale. Effectivement, nous ne pouvons rester dans une posture de « spectateur » du mouvement social, au vu des politiques menées ces dernières années voire depuis plusieurs décennies (Attaques récurrentes contre le code du travail, la sécurité sociale, les retraites, les services publics, les droits des chômeurs...) et d'autant plus dans un contexte de répression grandissante du mouvement social. Répression dans les prétoires mais aussi sur le terrain où la police n'hésite pas à mutiler des dizaines de manifestants. Le gouvernement a donné carte blanche à cette police qui devient tant honnie de la population. Pour les violences policières, c'est open bar. Il faut exiger avec force, l'interdiction des LBD et des grenades qui sont des armes dangereuses. D'ailleurs, nous saluons la pétition de dizaines de milliers de soignants qui demandent un moratoire pour l'utilisation de ces armes sublétales. C'est un premier pas vers l'interdiction que nous devons obtenir dans les plus brefs délais.

Il est évident que pour imposer nos revendications, la grève générale est l'arme des travailleurs. Cependant, celle-ci ne peut se décréter; elle s'organise et se construit. La grève du 5 février peut être une première étape mais nous doutons qu'elle soit reconduite dans l'état actuel des choses. Les syndicalistes, seuls, ne peuvent y parvenir. Le mouvement des gilets jaunes commence à se structurer sur des bases autogestionnaires suivant en cela la centaine de délégations de gilets jaunes venues à Commercy de différents coins de la France. Cette initiative mérite d'être renforcée.

Bien sûr, de nombreuses revendications manquent à l'appel, notamment sur les plans de la culture et de l'emploi.

Globalement toute forme de revendications des gilets jaunes portant sur l'attaque de la sécu, les régimes d'assurance chômage, vieillesse sont absentes ou réduites à la portion congrue (sauf à Commercy). La réduction de la cotisation sociale n'est évoquée que sous l'angle indirect de l'augmentation de la CSG (Arrêtons les baisses des cotisations sociales, c'est aussi notre salaire)... Il faudra s'attaquer à ces sujets comme à bien d'autres (ceux de la mise en place d'un lycée général et professionnel encore plus profondément inégalitaire, et d'une accession à l'université de plus en plus compliquée ; celui du manque de

places et de personnel en Ehpad pour nos aînés, ainsi que les difficultés financières occasionnées pour les obligés alimentaires ; la réduction du temps de travail...). Nous avons du pain sur la planche mais ne vaut-il pas mieux cibler quelques points sur lesquels on peut gagner (une victoire en appelant une autre) plutôt que d'effectuer un catalogue à la Prévert (même si le système capitaliste suit une logique globale, celle du profit) ?

Partage des richesses, partage du temps de travail, ou alors ça va péter !

En attendant, de nombreux travailleurs doivent se souvenir que sans le mouvement des gilets jaunes, ils n'auraient pas obtenu une prime en fin d'année (Total, Ports autonomes, les PTT...). Ils doivent se souvenir de même que certains prix ont été bloqués (Electricité, gaz..., on verra dans trois mois si le gouvernement tient ses promesses) grâce à l'action des gilets jaunes. Comme à l'accoutumée, de nombreux Français font grève ou manifestent par procuration. C'est pourtant le nombre et une opinion publique favorable qui sont les gages de notre réussite. Alors, hauts les cœurs ! C'est le moment de préparer la grève générale. Espérons que le printemps sera chaud...

Un gilet jeune du Havre



Le Libertaire
 Internet : <http://le-libertaire.net/>
 E-Mail : julesdurand.lehavre@gmail.com
 Adresse postale: Groupe d'Etudes Sociales du Havre et environs- BP 411- 76057 Le Havre CEDEX
 Directeur de la Publication : Olivier Lenourry
 Numéro de commission paritaire en cours

A vos plumes

Le libertaire accueille amicalement l'apport artistique, les études sociales, culturelles et économiques des lecteurs et lectrices
 Envoyez vos articles au Libertaire. par Mail julesdurand.lehavre@gmail.com